

6 février 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration conjointe en matière de politique étrangère, à l'issue de la 37ème rencontre franco - allemande, Paris, Palais de l'Élysée, vendredi 6 février 1981

Politique étrangère relations franco - allemandes

- Le Président de la République française et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne RFA ont procédé à un examen approfondi de la situation internationale, de la dégradation qu'elle a subi et de l'effort de redressement qu'elle appelle.

- Aux facteurs de déstabilisation et aux dangers qu'ils font peser sur l'avenir de la paix, ils entendent opposer l'action commune et résolue de leurs deux pays.

- Pour contribuer à ce résultat, ils expriment leur détermination de coopérer dans un esprit de confiance avec le nouveau gouvernement américain.

- Ils entendent faire prévaloir les trois exigences dont dépendent la stabilisation des relations Est-Ouest et le maintien de la paix.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- 1.- Exigence de l'équilibre dans la sécurité. Elle exclut aussi bien l'acceptation d'une situation de faiblesse que la recherche d'une supériorité militaire. Elle suppose que les-entreprises de limitation et de réduction des armements respectent le principe de l'équilibre global des forces. Elle rend également nécessaires la vigilance et le dialogue.

- En réaffirmant leur fidélité aux engagements de l'Alliance atlantique, en marquant leur détermination de maintenir l'effort de défense qu'elles s'imposent, en oeuvrant en faveur d'une conférence sur le désarmement en Europe, visant à adopter dans une première phase des mesures de confiance applicables de l'Atlantique à l'Oural, la France et la République fédérale d'Allemagne contribuent à assurer l'équilibre dans la sécurité.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- 2.- Exigence de modération des comportements politiques. La modération s'impose en premier lieu dans les rapports entre les pays signataires de l'acte final d'Helsinki CSCE qui en a défini les règles. Elle signifie qu'il est essentiel que la Pologne puisse résoudre ses graves problèmes elle-même, d'une manière pacifique et sans ingérence extérieure.

- Cette modération est partout, hors d'Europe, comme en Europe, incompatible avec le recours à la force, avec la politique du fait accompli et avec les tentatives pour s'assurer des avantages unilatéraux.

- La France et la République fédérale d'Allemagne, se référant à leur déclaration du 5 février 1980, et réaffirmant qu'elles maintiennent leur condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan, rappellent que "la détente ne résisterait pas à un nouveau choc du même ordre".

- L'exigence de modération doit conduire également, face aux situations de crise ou de conflit, à la recherche de solutions politiques, c'est-à-dire négociées avec le concours de toutes les parties intéressées. C'est le sens des efforts entamés par les Européens au Proche-Orient, de l'initiative des Cinq au sujet de la Namibie et de la proposition de la France à propos de l'Afghanistan. C'est également le sens de l'appui que la France et la République fédérale d'Allemagne RFA donnent aux accords de Lagos et de Lomé sur l'indépendance du Tchad.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- 3.- Exigence d'égalité dans la responsabilité face aux grands problèmes du monde. La lutte contre la faim, la pauvreté et le sous-développement, le rétablissement de la stabilité monétaire et économique grâce à une évolution plus modérée du prix du pétrole, la mise en œuvre

et économique grâce à une évolution plus modérée du prix du pétrole, la mise en œuvre résolument pacifique de l'énergie nucléaire sont des tâches universelles. Ces objectifs ne seront atteints que dans le respect de l'indépendance et de la personnalité des Etats et des peuples du Tiers-monde et dans la reconnaissance de leur aspiration à un authentique non-alignement. Il est nécessaire qu'en-matière d'aide économique tous les Etats du monde, quel que soit leur régime, prennent leur juste part dans l'établissement d'un ordre international où tous les peuples trouveront garantie pour leur sécurité, chance pour leur progrès et respect pour leur dignité et leur liberté.

- En définissant ces orientations, la France et la République fédérale d'Allemagne `RFA` sont conscientes des devoirs de l'Europe. Elles sont décidées à les assumer en solidarité avec leurs huit partenaires.

- Surmonter les difficultés actuelles de la Communauté `CEE`, affermir la cohésion politique de l'Europe, assurer la stabilité et le progrès de son économie, sont des tâches prioritaires pour rendre à l'Europe un rôle conforme à sa tradition historique.\